



Rapport de jury

# ATTACHÉ·E D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES

- Session 2022 -

Concours d'entrée dans le corps  
des attaché·e·s d'administrations parisiennes

Juillet 2022

## 1. Rappel du cadre du concours

---

### A. Missions

Les attaché-e-s d'administrations parisiennes exercent leurs fonctions dans les services de la Ville de Paris ainsi que dans les établissements publics qui en relèvent.

Il-elle-s participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques décidées par la collectivité ou l'établissement où il-elle-s sont affecté-e-s. Leurs missions vont de l'expertise à la réalisation d'études, la conduite de projets, l'animation de réseau, l'élaboration de textes réglementaires.

Il-elle-s ont vocation à exercer des fonctions d'encadrement et peuvent assurer la direction d'un bureau, d'un service ou d'un établissement.

Il-elle-s évoluent dans des secteurs d'activité très différents : gestion de l'espace public, gestion de la vie locale, culture, santé, social, technique, petite enfance, sécurité...

Leurs domaines d'intervention sont les ressources humaines, les achats et marchés publics, la communication, la comptabilité et les finances, l'informatique, le juridique.

### B. Nature des épreuves

#### CONCOURS EXTERNE

<u>EPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ</u>	Durée de l'épreuve	Coefficient
1- <b>Rédaction d'une note</b> à partir d'un dossier relatif aux problèmes politiques, économiques, culturels et sociaux du monde contemporain permettant de vérifier les qualités de réflexion, d'analyse, de synthèse et de rédaction du-de la candidat-e.	4h	4
2- <b>Réponses à 5 à 8 questions</b> relatives au droit public, aux administrations publiques, à la gestion des ressources humaines, à l'économie, aux questions européennes et aux finances publiques.	4h	3

<u>EPREUVE ORALE D'ADMISSION</u>	Durée de l'épreuve	Coefficient
1- <b>Présentation</b> par le-la candidat-e de son parcours et de sa motivation d'une durée de cinq minutes maximum, suivie d'un entretien avec le jury destiné à apprécier les qualités personnelles du-de la candidat-e, ses connaissances administratives générales et son aptitude à exercer les fonctions dévolues à un-une attaché-e d'administrations parisiennes au travers notamment de mises en situation professionnelles.  En vue de cette épreuve, le-la candidat-e déclaré-e admissible adresse une fiche individuelle de renseignement sur le modèle transmis par l'administration et dont le jury dispose au moment de l'entretien.	25 min.	5

## CONCOURS INTERNE

<u>EPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ</u>	Durée de l'épreuve	Coefficient
1- <b>Rédaction d'une note</b> à partir d'un dossier relatif aux missions et compétences exercées par la collectivité parisienne et à son organisation et fonctionnement, permettant d'apprécier les qualités d'analyse et de synthèse du-de la candidat-e et sa capacité à formuler des propositions et à dégager des solutions.	4h	4
2- <b>Réponses à 10 à 15 questions</b> portant sur des questions de gestion des ressources humaines, de droit administratif, de finances publiques et de marchés publics.	3h	2

<u>EPREUVE ORALE D'ADMISSION</u>	Durée de l'épreuve	Coefficient
1- <b>Exposé</b> du-de la candidat-e d'une durée de dix minutes maximum, lui permettant de mettre en valeur son parcours et son expérience professionnels, suivi d'un entretien avec le jury destiné à apprécier les compétences qu'il-elle a acquises et développées au regard des fonctions visées, sa motivation, ses connaissances sur le cadre administratif et institutionnel de la Ville de Paris et son aptitude à exercer les fonctions dévolues à un-une attaché-e d'administrations parisiennes au travers notamment de mises en situation professionnelles.  En vue de cette épreuve, le-la candidat-e déclaré-e admissible adresse un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle sur le modèle transmis par l'administration et dont le jury dispose au moment de l'entretien.	25 min.	5

## TROISIEME CONCOURS

<u>EPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ</u>	Durée de l'épreuve	Coefficient
1- <b>Rédaction d'une note</b> à partir d'un dossier relatif aux problèmes politiques, économiques, culturels et sociaux du monde contemporain permettant de vérifier les qualités de réflexion, d'analyse, de synthèse et de rédaction du-de la candidat-e.	4h	4
2- <b>Réponses à 5 à 8 questions</b> relatives au droit public, aux administrations publiques, à la gestion des ressources humaines, à l'économie, aux questions européennes et aux finances publiques.	3h	2

## EPREUVE ORALE D'ADMISSION

	Durée de l'épreuve	Coefficient
<p>1- <b>Exposé</b> du-de la candidat-e d'une durée de dix minutes maximum, lui permettant de mettre en valeur son parcours et son expérience professionnels, suivi d'un entretien avec le jury destiné à apprécier les compétences qu'il-elle a acquises et développées au regard des fonctions visées, sa motivation, ses connaissances administratives générales et son aptitude à exercer les fonctions dévolues à un-une attaché-e d'administrations parisiennes au travers notamment de mises en situation professionnelles.</p> <p>En vue de cette épreuve, le-la candidat-e déclaré-e admissible adresse un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle sur le modèle transmis par l'administration et dont le jury dispose au moment de l'entretien.</p>	25 min.	5

## 2. L'organisation de la session 2022

Le concours de 2022, ouvert le 7 février 2022 pour 40 postes (externe : 26 postes, interne : 13 postes, 3<sup>ème</sup> concours : 1 poste), s'est déroulé du 8 février 2022 (date des premières épreuves écrites) au 25 mai 2022 (date de la publication des résultats d'admission).

### A. Le jury

Le jury était composé de la manière suivante (dont 3 hommes et 3 femmes) et présidé par un homme :

Un inspecteur général de l'administration au ministère de l'éducation nationale - H
La sous-directrice des carrières de la direction des ressources humaines de la Ville de Paris - F
Une administratrice de la Ville de Paris – retraitée - F
Un sous-directeur de la direction de l'information et de la communication de la Ville de Paris - H
2 adjoint-e-s au Maire - H et F

## B. Les candidat-e-s

### Externe

Nombre de candidat-e-s autorisé-e-s à concourir : 629

Nombre de candidat-e-s admissibles : 75 (33 H-42 F)

Nombre de candidat-e-s admis-e-s : 26 sur liste principale + 12 sur liste complémentaire (19 H- 19 F)

### Interne

Nombre de candidat-e-s autorisé-e-s à concourir : 474

Nombre de candidat-e-s admissibles : 45 (16 H-29 F)

Nombre de candidat-e-s admis-e-s : 13 sur liste principale + 7 sur liste complémentaire (6 H- 14 F)

### 3<sup>ème</sup> concours

Nombre de candidat-e-s autorisé-e-s à concourir : 6

Nombre de candidat-e-s admissibles : 2 (1 H-1 F)

Nombre de candidat-e-s admis-e-s : 1 sur liste principale + 1 sur liste complémentaire (1 H-1 F)

## 3. Les épreuves d'admissibilité

---

### **Les barres d'admissibilité :**

Concours externe : 10,54 sur 20

Concours interne : 10,67 sur 20

Troisième concours : 13,92 sur 20

## A. Épreuve de Rédaction d'une note

### Externe et 3<sup>ème</sup> concours

Rédaction d'une note relative aux enjeux **auxquels sont confrontées les collectivités territoriales en matière de protection et de sécurité des données personnelles** (11 documents, 35 pages).

Si le niveau général est globalement satisfaisant, un grand nombre de candidat-e-s maîtrisent mal l'exercice de la note. Les documents structurants oubliés, l'orthographe et la grammaire défailtantes ou fautives, l'argumentation insuffisante constituent des signaux de copies de mauvaise qualité. Les correcteur-trice-s notent également un manque de recul par rapport aux données des documents du sujet.

L'apport de connaissances personnelles est important, les candidat-e-s ne doivent pas se contenter d'utiliser les documents mis à leur disposition en les paraphasant.

La gestion du temps est également primordiale : certain-e-s candidat-e-s n'ont pas terminé leur copie, d'autres ont quitté la salle assez tôt, prenant le risque d'une composition trop légère ; il est essentiel d'utiliser le temps imparti au maximum afin d'optimiser le contenu de la copie ; à ce titre, une relecture de la copie dans les dernières minutes est indispensable, afin de repérer d'éventuelles fautes d'orthographe ou de syntaxe.

Concernant le sujet proposé lors de la session 2022, l'appui sur l'actualité (mise en œuvre du RGPD, cybersécurité) en permettait l'étude et le traitement sous des aspects variés.

Il était attendu des candidats, très traditionnellement, une capacité à la synthèse, à l'analyse pour cerner complètement le sujet proposé. La présentation que le candidat devait en faire devait reposer sur la capacité à organiser clairement et de manière structurée le propos. Les éléments de démonstrations devaient quant à eux être précis et se garder des généralités. Enfin, un plan d'action était attendu.

Les correcteurs ont pu proposer au jury une notation permettant de dirimer les bonnes, voire les très bonnes copies. Le jury a cependant observé un nombre non négligeable de copies au contenu faible, sans plan construit, prenant le plus souvent appui sur la paraphrase des documents du dossier.

### Notation concours externe

Nombre de copies : 223  
Moyenne : 10,46 sur 20  
Meilleure note : 18 sur 20  
Moins bonne note : 1 sur 20  
Notes éliminatoires : 5

### Notation 3<sup>ème</sup> concours

Nombre de copies : 6  
Moyenne : 11,50 sur 20  
Meilleure note : 15 sur 20  
Moins bonne note : 5 sur 20  
Notes éliminatoires : 0

### Interne :

Rédaction d'une note relative aux enjeux liés aux différentes modalités du vote électronique: applicabilité, rapport bénéfices risques (10 documents, 30 pages).

Le dossier :

Le dossier ne comportait pas de complexité particulière et nécessitait de faire appel à une capacité de synthèse bien maîtrisée. Il était attendu des candidats d'être en mesure de formuler des propositions d'organisation dans un domaine qui relève clairement des compétences communales. Or une majorité de copies ne mentionnaient par exemple pas les difficultés qui pourraient survenir si les conditions du vote faisaient l'objet d'une réforme constitutionnelle et législative.

Le jury a constaté que beaucoup de copies étaient constituées de parties sans articulations ni raisonnement. Cette situation découle d'un défaut d'analyse qui n'a pas permis de qualifier les informations et de proposer un devoir appuyé sur une problématique (une idée-maîtresse, un plan qui y répond). De ce fait, les plans adoptés se sont avérés éloignés dans la majorité des cas de la commande passée.

De plus, à part de rares copies, les candidats n'ont pas su enrichir le sujet d'un apport personnel issu d'un suivi de l'actualité politique ou de leur réflexion propre.

Le jury constate que, dans l'ensemble, l'exercice de la note n'est pas maîtrisé. Il est également regrettable que certain-e-s candidat-e-s ne terminent pas leur copie, ce qui montre une mauvaise gestion de la durée de l'épreuve, voire ignorent les règles élémentaires de la rédaction. Enfin, les fautes d'orthographe, les erreurs de syntaxe sont présentes dans de trop nombreuses copies.

### Notation concours interne

Nombre de copies : 235  
Moyenne : 8,30 sur 20  
Meilleure note : 17 sur 20  
Moins bonne note : 1 sur 20  
Notes éliminatoires : 23

## B. Épreuve de Réponses aux questions

Externe :

### Droit public et administrations publiques

- 1) Les principales compétences des communes, départements et régions.
- 2) L'élection du Président de la République sous la Vème République.
- 3) La police administrative : définitions, titulaires et finalités.
- 4) La responsabilité pour faute.

### Gestion des ressources humaines

- 5) Les principaux apports de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

### Économie

- 6) Le pouvoir d'achat.

### Questions européennes

- 7) Les modalités de retrait de l'Union Européenne.

### Finances publiques

- 8) Les ressources d'une commune.

Interne :

### Droit administratif

- 1- Le droit à l'expérimentation des collectivités territoriales.
- 2- La valeur juridique des principes généraux du droit.
- 3- Les exceptions statutaires de la Ville de Paris.

### Gestion des ressources humaines

- 4- Le droit au reclassement pour raison de santé des agents publics.
- 5- Les emplois fonctionnels dans la fonction publique territoriale.
- 6- La procédure disciplinaire.

### Finances publiques

- 7- Les étapes de l'élaboration du budget d'une commune.
- 8- Le rôle du comptable public au regard des collectivités locales.

### Marchés publics

- 9- Le groupement de commandes.
- 10- Les acteurs intervenant au sein des collectivités locales dans la passation des marchés publics.

3<sup>ème</sup> concours :

### Droit public et administrations publiques

- 1) L'élection du Président de la République sous la Vème République.
- 2) La police administrative : définitions, titulaires et finalités.

### Gestion des ressources humaines

- 3) Les principaux apports de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

### Economie

- 4) Le pouvoir d'achat.

### Questions européennes

- 5) Les modalités de retrait de l'Union Européenne.

### Finances publiques

- 6) Les ressources d'une commune.

### Concernant l'épreuve de réponses aux questions :

Pour les trois concours, le niveau général est très variable. Il y a par exemple beaucoup de notes éliminatoires qui sont dues à des connaissances et une préparation insuffisante. Il est essentiel que les candidat·e·s s'inspirent des annales des précédents concours, ainsi que des rapports de jury, afin de se préparer au mieux. La curiosité vis-à-vis de l'actualité constitue un plus qui permet d'anticiper les questions, mais qui ne saurait être considéré par ceux qui préparent comme suffisant.

### Notation concours externe

Nombre de copies : 223  
Moyenne : 7,26 sur 20  
Meilleure note : 20 sur 20  
Moins bonne note : 0 sur 20  
Notes éliminatoires : 87

### Notation concours interne

Nombre de copies : 235  
Moyenne : 7,65 sur 20  
Meilleure note : 18 sur 20  
Moins bonne note : 0 sur 20  
Notes éliminatoires : 67

### Notations 3<sup>ème</sup> concours

Nombre de copies : 6  
Moyenne : 10,62 sur 20  
Meilleure note : 18 sur 20  
Moins bonne note : 2,75 sur 20  
Notes éliminatoires : 1

## **4. Les épreuves d'admission**

---

### **Les barres d'admission :**

Concours externe : 12,85 sur 20 pour la liste principale, 12,12 sur 20 pour la liste complémentaire  
Concours interne : 13,55 sur 20 pour la liste principale, 12,23 sur 20 pour la liste complémentaire  
Troisième concours : 14,64 sur 20 pour la liste principale, 13,95 sur 20 pour la liste complémentaire



## **L'entretien avec le jury**

### Concours externe et 3<sup>ème</sup> concours

Le niveau général est globalement satisfaisant : les candidat-e-s possèdent pour la plupart des connaissances solides dans les domaines juridique et administratif, ainsi que dans le management. Le jury regrette néanmoins le fait que les présentations sont souvent trop formatées et manquent d'originalité. De plus, les candidat-e-s n'osent pas se positionner sur des sujets de société, alors que le jury attendait qu'il-elle-s défendent un point de vue.

### Concours interne

Le niveau général est de qualité. Les candidat-e-s du concours interne qui ont bénéficié d'une formation, que ce soit sur la forme comme sur le fond, présentent des qualités solides lors de leur prestation. Le jury a néanmoins noté, pour les moins bonnes prestations, un manque de connaissances, de préparation, de réactivité ou de curiosité lors des échanges.

Les candidat-e-s sont invité.e.s à utiliser de manière optimale leur temps de présentation (10 minutes), à développer les éléments forts de leur parcours professionnel, à anticiper des questions très générales sur la Ville de Paris et à se préparer aux questions sur le management, élément important dans la carrière d'attaché-e des administrations parisiennes.

### Notation externe

Moyenne : 10,88 sur 20

Meilleure note : 18 sur 20

Moins bonne note : 05 sur 20

Notes éliminatoires : 0

### Notation interne

Moyenne : 12,22 sur 20

Meilleure note : 18 sur 20

Moins bonne note : 7 sur 20

Notes éliminatoires : 0

### Notation 3<sup>ème</sup> concours

Moyenne : 13,5 sur 20

Meilleure note : 14 sur 20

Moins bonne note : 13 sur 20

Notes éliminatoires : 0

### Recommandations

Les candidat-e-s doivent posséder un seuil minimal correct de connaissances sur la Ville de Paris (organisation, réformes en cours, actualité, chiffres clés, etc.).

La présentation doit respecter le temps imparti et être précise, argumentée et illustrée. Un plan clair doit être proposé et respecté. Les candidat-e-s doivent s'efforcer de mettre en valeur un parcours et un projet professionnels en les illustrant par des expériences concrètes, ainsi que leur motivation à intégrer le corps des attaché-e-s des administrations parisiennes.

La curiosité sur des problématiques dépassant le cadre des fonctions d'attaché-e-s des administrations parisiennes est également fortement encouragée (sujets de société, d'actualité).

La maîtrise des connaissances juridiques et administratives est essentielle (institutions, finances publiques, gestion des ressources humaines, marchés publics, etc.).

L'épreuve nécessite une préparation autant sur la forme (contrôle de l'émotivité et de la nervosité, maîtrise du temps, structure de l'exposé, clarté du propos) que sur le fond (mise en valeur des

compétences, connaissances de la Ville de Paris, de ses institutions, de son actualité, curiosité sur les sujets de culture administrative).

## Annexe

### Exemples de questions posées à l'épreuve d'entretien avec le jury

#### Interne

- Citez un grand objectif du plan climat ?
- A votre avis, la suppression du diesel peut-elle poser des difficultés à la Ville de Paris ?
- (Mise en situation) Vous avez une équipe avec beaucoup d'absentéisme « justifié » (arrêts maladies). Comment gérez-vous cela ?
- Que pensez-vous de la fusion des quatre arrondissements centraux ?
- Quels sont les grands projets urbains prévus lors de cette mandature ?
- Pouvez-vous nous parler de la loi pour la transformation de la fonction publique ?
- Comment est organisée la collecte des déchets à la Ville de Paris ?
- Comment un-e encadrant-e attaché-e d'administrations parisiennes conduit les projets ?

#### Externe et 3<sup>ème</sup> concours

- Pour quelle(s) raison(s) une administration recrute des agents contractuels ?
- Quelles sont les compétences obligatoires liées à une municipalité ?
- Comment peut-on mesurer l'efficacité d'un fonctionnaire ?
- Connaissez-vous le label « qualiParis » ?
- Quelles sont les mesures prises la Ville de Paris pour faire face aux violences sexistes ?
- À quoi sert la commande publique ?
- Que savez-vous concernant la dette de la Ville de Paris ?
- Quels services peut-on trouver dans une mairie d'arrondissement ?
- Quelle place donnez-vous au dialogue social ?
- Quelles sont les instances du dialogue social ?
- Quel est le rôle de la police municipale ?
- Quelles sont les actions menées en matière de biodiversité ?